

Adjoint au directeur académique  
chargé du 1<sup>er</sup> degré

La Rochelle, le 7 mars 2024

Affaire suivie par :  
Olivier Veillat  
Tél : 05.16.52.68.56  
Mél : [ien-lra.ia17@ac-poitiers.fr](mailto:ien-lra.ia17@ac-poitiers.fr)  
Cité administrative Duperré  
Place des cordeliers  
CS 60508  
17021 La Rochelle Cedex 1

L'inspecteur d'académie  
Directeur académique des services de l'Education  
nationale de Charente-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école  
maternelle et primaire

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Education nationale

**Objet** : pour une première rentrée à l'école maternelle réussie (vivre et réussir sa première rentrée)

Références :

- Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
- Arrêté du 2-6-2021 modification du programme d'enseignement
- NS du 10-01-2023 plan d'action pour l'école maternelle

Tous les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans au cours de l'année civile sont soumis à l'obligation d'instruction à compter du jour fixé pour la rentrée scolaire de l'année civile concernée.

Les mesures récentes en faveur de l'école maternelle soulignent le caractère essentiel de cette première scolarisation et le « plan d'action pour l'école maternelle » confirme l'importance à accorder à cette toute première étape du parcours scolaire d'un enfant.

Cette note de service a pour objectif de vous exposer les étapes propices à une « entrée en école » réussie et de vous fournir des ressources.

### **Une nécessaire synchronisation avec la collectivité**

Toute la chaîne de communication vers les familles doit impérativement être élaborée conjointement entre l'école et la collectivité territoriale :

- définir le calendrier des inscriptions ;
- déterminer les supports et lieux d'information : site de la collectivité, affichages, presse, flyers, lien avec les professionnels de la petite enfance ;
- les familles seront invitées à se rendre à l'école pour procéder à l'admission.

### **Le temps d'admission : un vrai temps d'accueil et de rencontre**

Les parents sont reçus à l'école pour procéder à l'inscription de leur enfant.

C'est un moment privilégié pour créer un lien école – famille de confiance réciproque.

Pour les parents c'est

- comprendre les enjeux de ce premier pas important
- comprendre comment le cadre scolaire est conçu pour accueillir leur jeune enfant dans de bonnes conditions

Pour l'école c'est

- s'intéresser au parcours du jeune enfant
- engager un échange autour des perceptions de la famille

.../...

## **La découverte du milieu scolaire par l'enfant : un moment clé à organiser en partenariat avec les structures petite enfance et les parents**

Le repérage des structures d'accueil (principalement les crèches et relais petite enfance) des jeunes enfants dans l'environnement de l'école permettra d'engager avec les professionnels des temps de familiarisation. Ceux-ci peuvent prendre des formes très variées et progressives : de la découverte des espaces à des expériences partagées avec les élèves et les professionnels de l'école.

Ces actions seront complétées par l'organisation d'une première réunion avant les congés d'été, afin que les parents rencontrent l'ensemble de la communauté éducative :

*« La première réunion de parents demeure l'occasion pour le directeur ou la directrice de l'école de présenter l'ensemble des adultes amenés à travailler dans l'école auprès et avec les élèves : professeurs, agents territoriaux, animateurs, accompagnants des élèves en situation de handicap et des autres personnels intervenant dans l'école. Chacun présente explicitement son rôle et la complémentarité de son action avec celle des autres professionnels dans la journée des jeunes écoliers. »*

## **Le suivi attentif des premiers pas de l'enfant à l'école**

L'attention que vous avez manifestée dans ces différentes étapes de l'accueil de l'enfant va se poursuivre au cours des premières semaines de la rentrée scolaire, avec l'organisation d'entretiens individuels avec chaque famille.

Une équipe départementale « maternelle » est à votre écoute pour la mise en œuvre de ces préconisations. Elle met à votre disposition les ressources proposées en annexe.

Je remercie les directrices et directeurs d'école de partager ces éléments, à l'occasion d'un temps de concertation avec leur équipe.

Monsieur Mahdi TAMENE

  
Directeur académique des Services de l'Éducation nationale